



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 13 décembre 2021 à 19h30 sur convocation de Monsieur le Maire du **7 décembre 2021**.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021

ADMINISTRATION GENERALE

N°44-2021 : Avenant n°9 CMS

FINANCES

N°43-2021 : Décision modificative n°2

LOGEMENT COMMUNAL

N°45-2021 : Attribution du logement au 216 grande rue à Mr et Mme GOICHOT

POINT TRAVAUX

QUESTIONS DIVERSES

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie.

Excusée : DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice,

Procuration donnée : 1- DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice,

Le quorum est atteint.

-
- ✓ Céline BAYET est nommée secrétaire de séance - 15 votes POUR
 - ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021 - 15 votes POUR

N°43-2021 – décision modificative n°2 :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements.

Ces ajustements budgétaires ont pour objet : révision de crédit et virement de crédit.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	134 864,00 €	-1 320,00 €	0,00 €	133 344,00 €
20 Immobilisations incorporelles	134 864,00 €	-1 320,00 €	0,00 €	133 344,00 €
2031/20	131 164,00 €	-1 320,00 €	0,00 €	129 844,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	93 348,00 €	-1 320,00 €	0,00 €	92 028,00 €
021 Virement de la section de fonct.	93 348,00 €	-1 320,00 €	0,00 €	92 028,00 €
021/021	93 348,00 €	-1 320,00 €	0,00 €	92 028,00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	168 230,00 €	-1 320,00 €	1 320,00 €	168 230,00 €
012 Charges de personnel	168 230,00 €	0,00 €	1 320,00 €	169 550,00 €
6218/012	7 370,00 €	0,00 €	1 320,00 €	8 690,00 €
023 Virement à la sect^e d'investis.	93 348,00 €	-1 320,00 €	0,00 €	92 028,00 €
023/023	93 348,00 €	-1 320,00 €	0,00 €	92 028,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,
Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération du conseil municipal du 22 mars 2021
Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2021

N°44-2021 : Avenant n°9 CMS

Conformément à l'article 2 de la convention relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu, en date du 07 mai 2012, il était précisé que celle-ci serait recalculée à chaque rentrée scolaire en fonction du nombre d'élèves inscrits au centre médico-scolaire et de l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé.

Considérant le nombre d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2020/2021 soit 16 683 élèves,
Considérant le montant total des frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu pour l'année 2020 s'élevant à 8 346.21 €,
La participation financière est donc de 0.50 € par enfant,
Le nombre d'enfants scolarisés de la commune de Montcarra étant de 99 élèves, la participation de la commune s'élève à 49.50 €.

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** l'avenant n°9 à la convention du 07 mai 2012,

- **DECIDE** de verser la somme de 49.50 € au centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu pour l'année 2020/2021,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au BP 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous documents se rapportant à cette affaire.

N°45-2021 : Attribution du logement communal 216 grande rue à Mr et Mme GOICHOT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un logement communal (216 grande rue) est disponible, précédemment occupé par Mme RIVOIRE

Après étude des demandes, il propose d'attribuer ce logement à M et Mme GOICHOT à compter du 1^{er} février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le choix d'attribuer ce logement à M. et Mme GOICHOT
- **AUTORISE** le maire à signer le bail correspondant ainsi que tout document nécessaire
- **AUTORISE** le maire à convenir des modalités qu'il jugera utiles



POINT TRAVAUX :

Travaux école : Joel PERRISSEZ précise qu'un mail a été adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal pour les tenir informé de la situation. Une réunion a été initiée la semaine dernière par Marie-Laure BYHET, directrice de l'école. Etaient présents, deux délégués des parents d'élèves, quatre enseignants et quatre élus ainsi Mr BELRHALI représentant de l'ATELIER HB. Compte tenu de la décision de report du déménagement des classes, ce dernier a souhaité assister au conseil d'école exceptionnel. La fin des travaux de la phase 1 est différé à fin janvier. Les enseignants sont rassurés de ce décalage, car ils étaient inquiets du déménagement pendant les congés (enseignants absents en raison des congés). La façade a été faite lundi 13 décembre après-midi. L'entreprise Hugonnard a reçu son lamellé collé, le préau devrait être fait d'ici la fin de l'année. Pour autant la phase 2 sera bien livrée dans le délai. Joel PERRISSEZ rappelle que la réunion de travaux hebdomadaire est prévue mardi 14 décembre à 8h30 et que l'architecte présentera le projet de la cour. Les membres de la commission travaux sont donc conviés à cet échange s'ils sont disponibles. David EMERAUD soulève la question du positionnement des barrières par rapport au parking actuel et du stationnement le long de l'école et propose de supprimer les places pour des raisons de sécurité. Joel PERRISSEZ demande de mettre à l'ordre du jour 2022 l'accès à la plateforme. David EMERAUD envisage la création d'un cheminement d'en bas pour accéder à la salle des fêtes. Antoine MANCEAU demande qu'un point sur le trafic soit fait, car nous manquons de recul sur la situation compte tenu de ce nouvel aménagement. Il propose également qu'une commission spécifique soit créée pour le multiactivité. Le manque de visibilité ne présentait pas un gros problème jusqu'alors en raison du faible trafic mais cela risque de changer. La sécurisation des usagers et la visibilité sont à vérifier d'autant que pendant 6 mois toutes les classes vont être en bas. Christophe DOUCHET précise qu'une rampe handicapée est à prévoir également. Antoine MARCE demande si les poubelles vont rester au même endroit, car cela pourrait libérer des places de stationnement. Enfin Christophe DOUCHET demande d'où venait l'humidité. Joel PERRISSEZ répond que l'eau provenait des moellons qui n'arrivaient pas à sécher.

Hangar avec panneaux photovoltaïques : David EMERAUD explique que l'étude de sol a été faite et le géomètre est passé pour le bornage à la demande de la société METLD, le bureau d'études chargé de la construction du bâtiment. Il semble que des erreurs aient été faites sur l'implantation du bâtiment par le géomètre. Le plan de masse du permis de construire leur a été transmis lundi 13 décembre par mail. Un écart a été constaté, a priori cela n'entraînerait pas de modification du permis de construire, dans le cas contraire le conseil municipal sera averti. Il s'agit d'une modification mineure car inférieure à 15m. L'angle du bâtiment était implanté dans la montée PMR. Le projet avance, la prochaine étape sera le passage chez le notaire pour valider le bornage de la parcelle qui sera rétrocédée à l'entreprise dans le cadre du bail emphytéotique, soit 5m autour du bâtiment. Christophe DOUCHET demande qui est l'entreprise qui gère le dossier. Il émet des doutes quant au suivi du dossier, et à la mise en œuvre et craint que la mairie soit prise entre tous. David EMERAUD précise qu'il y a effectivement plusieurs intermédiaires, l'entreprise chargée de la construction du bâtiment et un investisseur extérieur (CALL II). Antoine MARCE souhaite que l'on fixe un délai, et que l'entreprise s'engage sur une date de réalisation. Christophe DOUCHET est interpellé par le changement d'interlocuteurs récurrents.

QUESTIONS DIVERSES :

Logement 216 grande rue : David EMERAUD rappelle que suite au dernier conseil et à la question soulevée quant à une réévaluation du loyer, un DPE du logement a été fait en 2013. Le résultat est très mauvais, classé F. Pour augmenter le loyer, il faudra faire évoluer de 2 classes le niveau de performance énergétique. Il est proposé de maintenir le loyer actuel, et de faire évoluer le loyer ultérieurement. En effet, le loyer ne peut pas être augmenté sans justifier de travaux réalisés. Yves PETITPIERRE propose de faire faire un diagnostic technique global (DTG) de l'ensemble des logements communaux. Cette analyse permettra de réaliser un état des lieux global des locaux. Une projection des travaux sur une

décennie sera alors proposée, accompagnée des possibilités de subventions correspondantes. Pour bénéficier de la « prime rénov », il faut obligatoirement passer par le DTG. Yves PETITPIERRE propose donc de les consulter et d'avoir une proposition pour les 4 logements afin qu'une programmation soit établie. Il rappelle que le DPE de moins de 1 an doit être fourni aux nouveaux locataires. David EMERAUD explique que de nouvelles normes vont entrer en vigueur dès 2022. Il convient de se renseigner sur les diagnostics à fournir.

TE38 : Suite à la présentation du TE38 et notamment la question de l'éclairage public David EMERAUD demande aux élus si ce projet doit être mené en 2022. Joel PERRISSEZ propose que la commission travaux travaille sur le sujet et que la question soit évoquée lors d'un prochain conseil municipal, lorsque nous disposerons de plus d'éléments. Antoine MARCE demande si la plaquette tarifaire a été envoyée comme évoqué, ce qui n'a pas été le cas.

Travaux Chemin de MONTPROFOND : Christophe DOUCHET explique que malgré les travaux réalisés par l'entreprise VAL, Chemin de Montprofond, des nids de poule subsistent et qu'il conviendra de reprendre ces mal façons. Joel PERRISSEZ propose d'organiser une réunion sur site avec Antoine MARCE et/ou Christophe DOUCHET pour recevoir l'entreprise et faire le point.

Travaux voirie au niveau du Haras : Joel PERRISSEZ explique que l'entreprise attend que cela soit moins mouillé pour terminer le chantier. Christophe DOUCHET propose de tout faire busser pendant que les travaux sont en cours. Antoine MANCEAU s'inquiète de la circulation sans danger en cas d'intensification du trafic.

Rivière de Fuyssieux : Sacha PENET demande si le sujet a avancé. Olivier BEGEL informe avoir échangé ce lundi 13 décembre avec l'Épage de la Bourbre sur la question. Il lui a été recommandé de prendre contact avec l'ARS et leur réexpliquer le projet, car ils n'auraient pas bien compris l'objectif initial. Un retour par mail sera fait. La rivière déborde toujours sur la route et l'a endommagée.

Communication : Alexis CURT demande que l'ensemble des élus soient prévenus lors d'événements imprévus à l'école. En effet, l'information relative à la sortie anticipée dans l'urgence des enfants de l'école du fait de l'utilisation de produits chimiques sur le chantier ne lui est pas parvenue.

Fin de séance à 20h30

